



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3183

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Actions conduites par la Métropole de Lyon dans le domaine du sport - Accompagnement de projets associatifs - Attribution de subventions

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Sellès

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3183**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Actions conduites par la Métropole de Lyon dans le domaine du sport - Accompagnement de projets associatifs - Attribution de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n°2016-1370 du 11 juillet 2016, la Métropole a formalisé les éléments fondamentaux d'une politique sportive fondée sur des coopérations et partenariats avec les acteurs sportifs, les communes et l'État.

Cette politique partenariale repose sur 2 approches complémentaires :

- une 1ère approche sectorielle (ou verticale) avec le soutien aux acteurs du sport et leur mise en réseau. Il s'agit de soutenir les clubs sportifs (professionnels, amateurs de haut niveau ou clubs de "bassin de vie"), les comités sportifs départementaux, les manifestations sportives (internationales, nationales ou d'envergure métropolitaine), les sections sportives des collèges,

- une approche transversale avec un soutien aux projets permettant de croiser différentes thématiques pour lesquelles le sport peut constituer un levier de développement : "sport et santé", "sport et éducation", "sport et handicap", "sport et attractivité", "sport et emploi/insertion".

Ces projets partenariaux au sein des services de la Métropole seront également ouverts à l'ensemble des acteurs présents sur le territoire métropolitain : services de l'État, Région, communes, Agence régionale de santé (ARS), Union nationale du sport scolaire (UNSS), acteurs de la santé ou de l'insertion, associations, etc..

Le projet de délibération soumis aujourd'hui permet de présenter les actions en cours au sein de la Métropole et de concrétiser cette approche transversale en accompagnant des projets proposés par des associations sportives, comités et/ou clubs. Ceux-ci seront conduits en partenariat avec des services de la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).

II - Développer un observatoire du sport à l'échelle du territoire de la Métropole en accord avec l'État, les communes et les clubs sportifs

La Métropole s'est engagée, dans le cadre de la proposition 21 du pacte de cohérence métropolitain, à réaliser un diagnostic des équipements sportifs qui a abouti à la mise à jour, en janvier 2018, de l'Atlas du sport dans la Métropole dont l'édition précédente datait de 2014.

Ce 1^{er} travail aujourd'hui terminé, les données recueillies ont été mises à disposition sur le site "Open data" de la Métropole et seront utilisées pour les projets "Métropole intelligente" et "Guichet unique".

La Métropole, en collaboration avec l'Agence d'urbanisme et l'Observatoire partenarial lyonnais en économie (OPALE), élargira le champ des données recueillies pour développer progressivement un observatoire du sport. Les données collectées alimenteront les autres dispositifs (Atlas des sports, guichet unique, plateforme sport/santé, parcours connectés) et permettront de développer de nouvelles analyses de la pratique des activités physiques et sportives et d'offrir de nouveaux services aux usagers.

Les différents partenaires impliqués dans les observatoires existants participeront au projet. Les communes pourront s'associer à la construction du dispositif dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain.

III - Accompagner des projets de comités sportifs métropolitains pour développer des actions visant à structurer les clubs sportifs affiliés pour pérenniser et/ou développer de nouvelles activités

Dans le cadre du dispositif local d'accompagnement (DLA), en partie financé par la Métropole, plusieurs comités ont réfléchi collectivement aux conditions à réunir pour développer de nouvelles activités en direction de nouveaux publics au sein des clubs qui leur sont affiliés.

A l'issue de cette démarche, conduite sur une année, 6 comités sportifs souhaitent développer des actions en direction des clubs affiliés pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

Ces actions expérimentales présentent la particularité d'être portées par des comités sportifs métropolitains et de s'inscrire dans les objectifs d'optimisation et de mutualisation des moyens (humains et matériels) inscrits dans la délibération du Conseil "actions en faveur du sport" n° 2016-1370 du 11 juillet 2016.

Ces comités sportifs sollicitent la Métropole pour une aide financière attribuée dans un cadre comparable à celui proposé depuis de nombreuses années par le Conseil national de développement du sport (CNDS). Ce dispositif prévoit l'accompagnement financier dégressif d'actions développées sur une période de 4 ans.

Les dossiers soumis concernent 6 projets différents :

1° - Athlétisme

L'objectif est de créer une plateforme d'échanges et de communication pour accompagner le développement du sport loisir et la pratique libre. Le budget prévisionnel de l'action est de 50 240 €.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 12 500 €.

2° - Basket

Les objectifs sont d'accompagner la structuration administrative des clubs par le coaching des dirigeants et d'accompagner les clubs dans le développement de l'offre "sport-santé". Le budget prévisionnel du programme d'actions est de 28 000 €.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 12 500 €.

3° - Football

Les objectifs sont d'accompagner la structuration administrative des clubs par le coaching des dirigeants, de développer la pratique féminine en développant l'événementiel (tennis ballon, foot à 5, watling foot, etc.) à partir de la coupe du monde de la Fédération internationale de football (FIFA) 2019 et d'accompagner les clubs dans le développement de la pratique de ces activités. Le budget prévisionnel du programme d'actions est de 51 000 €.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 12 500 €.

4° - Gymnastique

Les objectifs sont de développer des liens avec les entreprises pour aider les clubs à développer de nouvelles activités physiques et sportives en direction des salariés des entreprises et d'accompagner la structuration administrative des clubs par le coaching des dirigeants. Le budget prévisionnel du programme d'actions est de 18 570 €.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 6 250 €.

5° - Handball

Les objectifs sont de développer des liens avec les entreprises pour aider les clubs à développer de nouvelles activités physiques et sportives en direction des salariés des entreprises du milieu scolaire et de développer la pratique du hand ball féminin. Ce projet comporte un volet particulier de mutualisation de moyens

et de compétences avec le Comité de rugby du Lyonnais. Le budget prévisionnel du programme d'actions est de 31 240 €.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 12 500 €.

6° - Montagne et escalade

Les objectifs sont de développer des liens avec les entreprises pour aider les clubs à développer de nouvelles activités physiques et sportives en direction des salariés des entreprises et de développer une offre "sport loisir" en s'appuyant sur l'évènementiel sportif.

Le budget prévisionnel du programme d'actions est de 17 000 €.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 6 250 €.

Pour chaque structure, une convention de subvention fixera les objectifs, les conditions de réalisations, les montants (année par année) et les conditions de versement des aides.

L'évaluation effectuée, en 2019, permettra d'envisager la poursuite ou l'arrêt de ce dispositif. Pour chacune des 3 années suivantes, une nouvelle convention viendra encadrer la poursuite de cette expérimentation.

Les subventions pour les 3 dernières années de l'expérimentation seront soumises chaque année au vote du Conseil.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 62 500 € pour l'année 2018 ;

Vu le dit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1°- Approuve :

a) - le développement, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, d'un observatoire du sport,

b) - l'attribution, pour l'année 2018, des subventions de fonctionnement d'un montant de 62 500 €, répartis comme suit :

- 12 500 € au profit du Comité du Rhône Métropole de Lyon d'athlétisme,
- 12 500 € au profit du Comité du Rhône Métropole de Lyon de Basketball,
- 12 500 € au profit du District de Lyon et du Rhône de Football,
- 6 250 € au profit du Comité départemental du Rhône Métropole de Lyon de gymnastique,
- 12 500 € au profit du Comité du Rhône Métropole de Lyon de handball,
- 6 250 € au profit du Comité départemental du Rhône Métropole de Lyon de la Fédération française de la montagne et de l'escalade,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les comités bénéficiaires de ces aides, listés au paragraphe précédent, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 62 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 039O4817A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.